



**CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES**

***PROCES-VERBAL***

**de la séance du 29 mai 2013 à 17h15**

**Auditoire 1S059**

**Présents :** D. Buchs, M. Gander, E. Huysecom, D. Picard, C. Renner, L. Scapozza, A. Williams, P.-Y. Morgantini, X. Perret, J. Tuberosa, A. Stucky, A. Luscher, J. Moser, D. Perret, D. Storz

**1. Excusés et invités**

Les membres suivants sont excusés : R. Durrer, J. Lacour, D. Pfenniger, P.-A. Chérix.

Le Président a invité les nouveaux membres du Conseil afin de prendre connaissance du travail de ce conseil.

**2. Annonce des divers**

Le Président indique que les points qui devront être traités par le nouveau Conseil seront traités dans les divers.

**3. Adoption du procès-verbal du 21 mars 2013**

Point 9 : le Prof. Renner explique que la Section de physique n'a pas supprimé l'indication « MaNEP » car celui-ci existera jusqu'à la fin de l'année.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice, Lisette.

**4. Communications du Président**

Aucune communication.

**5. Communications du Doyen**

- Le Doyen indique qu'un nouveau professeur ordinaire a été engagé en efficacité énergétique avec l'aide des SIG. Il explique que l'Université est en train de mettre en place un grand programme sur l'énergie ce qui créera plusieurs opportunités de postes.
- Les bourses d'excellence connaissent un grand succès. Le Doyen a demandé aux professeurs de chercher d'autres subventions.
- Le Décanat a invité tous les partis politiques à visiter le Chimiscope et le Physiscope en présence d'un représentant du Rectorat. Ces visites ont été très appréciées.
- Le Doyen rappelle qu'à la rentrée, les nouveaux étudiants reçoivent un sac à dos et une clé USB. Le Décanat réfléchit à d'autres gadgets. Les propositions sont les bienvenues.
- Le Doyen indique qu'il y a eu une augmentation de 20% d'étudiants sur les 4 dernières années à la Faculté des sciences.

**6. Règlement d'organisation de la Section des sciences pharmaceutiques**

Le Président rappelle que le Rectorat a exigé que tous les règlements d'organisation soient tous rédigés en se basant sur le même format.

Soumis au vote, le règlement est approuvé à la majorité (15 oui, 0 non, 1 abstention).

**7. Règlement d'organisation de la Section des sciences de la Terre et de l'environnement**

*Sous réserve de l'acceptation du Collège des professeurs du 17.06.2013*

Soumis au vote, le règlement est approuvé à la majorité (15 oui, 0 non, 1 abstention).

**8. Proposition de suppression du MAS en physique**

Le Prof. Renner présente l'exposé des motifs figurant en annexe à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Bergeron explique que les étudiants ne savent pas que ce MAS existe. Le Prof. Renner indique qu'il n'y avait aucun intérêt, ni de demande de la part des enseignants et des étudiants. Il n'y avait pas de demande de cours spécifique qui expliquerait le maintien de ce MAS. Si un sujet se propose et qu'un enseignant est prêt à l'enseigner alors la Section pourra en proposer un. Le Doyen ajoute que le Rectorat souhaite qu'une publicité soit faite pour la promotion des MAS, mais promouvoir une formation vide ne donne pas une bonne image de la Section. M. X. Perret soulève la lourdeur administrative pour ouvrir un MAS. M. D. Perret ajoute qu'il est possible de mettre en suspens une formation sans qu'elle n'apparaisse quelque part. Une discussion s'engage.

Soumise au vote, la suppression du MAS est acceptée à la majorité (12 oui, 1 non, 3 abstentions).

#### **9. Proposition de modifications des règlements du Master en pharmacie**

Le Prof. Rudaz présente l'exposé des motifs figurant en annexe à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Luscher relève que l'allongement du travail de master de 14 à 20 semaines a le même nombre de crédits. Le Prof. Rudaz explique qu'il n'est pas possible de donner plus de 60 crédits. Le Prof. Scapozza précise que ceci est un besoin demandé par les étudiants.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 non).

#### **10. Proposition de modifications du règlement du Bachelor en sciences pharmaceutiques**

Le Prof. Rudaz présente l'exposé des motifs figurant en annexe à l'ordre du jour de la présente séance.

M. D. Perret relève que la 3<sup>ème</sup> tentative a été supprimée et demande si cela n'est pas trop restrictif. Le Prof. Rudaz répond que le choix de faire cette 3<sup>ème</sup> tentative revient à la section et qu'ils avaient des problèmes techniques en accordant cette tentative car leur formation est très structurée. Le Prof. Scapozza rappelle que le diplôme est fédéral et qu'il ne faut pas le rater, ce qui quelque part sélectionne les meilleurs étudiants. Il s'avère que les étudiants qui ratent ce diplôme sont souvent ceux qui ont passé une 3<sup>ème</sup> tentative.

Mme Moser demande où est-ce qu'on pourra trouver le plan d'études étant donné qu'il a été séparé du règlement. Le Prof. Rudaz répond qu'il sera dans le guide de l'étudiant. Il a été séparé pour pouvoir le modifier sans que cela doive remonter jusqu'au Rectorat. Le Conseil participatif sera l'instance qui approuvera les modifications du plan d'études.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 non).

#### **11. Proposition de modifications du plan d'études du Master en sciences informatiques**

Aucune remarque n'est relevée sur cette proposition de modification.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 non).

#### **12. Création du règlement et plan d'études du Master en biologie chimique**

*Sous réserve de l'acceptation du Collège des professeurs du 17.06.2013*

Le Prof. Riezman présente l'exposé des motifs figurant en annexe à l'ordre du jour de la présente séance.

M. X. Perret demande ce qu'est la différence entre la biochimie et la biologie chimique. Le Prof. Riezman explique que c'est une différence d'approche. Alors que la biochimie s'intéresse au processus chimiques de la vie, la biologie chimique se concerne surtout avec l'utilisation des outils chimiques pour étudier la biologie in vivo.

M. Luscher pense que ce master est une très bonne idée mais qu'il va enterrer le master en biochimie. Le Prof. Riezman répond qu'ils ne s'attendent pas à avoir plus d'une dizaine d'étudiants car il faut trouver des stages à ces étudiants, ce qui peut s'avérer compliqué.

Mme Moser pose des questions relatives à son travail.

M. D. Perret souligne que le document annexé sur la page web a été soumis à la Commission de l'enseignement qui a émis plusieurs corrections qui n'apparaissent pas. Le Prof. Riezman explique que ces corrections sont au Service juridique. M. D. Perret trouve embêtant de voter sur un règlement qui n'est pas définitif et explique les problèmes/questions qui avaient été soulevés par la Commission de l'enseignement.

Le Président explique qu'il faudra de toute façon faire des ajustements d'ici un an car c'est une nouvelle

formation et que c'est donc un peu expérimental. Une discussion s'engage.

Art. voie d'opposition et de recours : ajouter « pour les cours dispensés par l'EPFL ».

Soumise au vote, la proposition est acceptée à la majorité (7 oui, 1 non, 7 abstentions).

**13. Proposition de modifications du règlement du Doctorat ès sciences, mention sciences pharmaceutiques**

*Sous réserve de l'acceptation du Collège des professeurs du 17.06.2013*

Le Prof. Scapozza présente l'exposé des motifs figurant en annexe à l'ordre du jour de la présente séance.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 non).

**14. Proposition de modification du plan d'études du Bachelor en mathématiques et du Bachelor en mathématiques et informatique**

*Sous réserve de l'acceptation du Collège des professeurs du 17.06.2013*

Le Prof. Gander présente l'exposé des motifs figurant en annexe à l'ordre du jour de la présente séance.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité (16 oui, 0 non).

**15. Règlement d'organisation du Département d'astronomie**

*Sous réserve de l'acceptation du Collège des professeurs du 17.06.2013*

Art. 1 et 2 : remplacer informatique par astronomie.

Soumis au vote, le règlement est accepté à la majorité (15 oui, 0 non, 1 abstention).

**16. Règlement d'organisation de la Section de mathématiques**

*Sous réserve de l'acceptation du Collège des professeurs du 17.06.2013*

Aucune remarque n'est relevée sur ce règlement.

Soumis au vote, le règlement est accepté à la majorité (15 oui, 0 non, 1 abstention).

**17. Divers**

- Démission de M. Luscher : ce point devra être traité par le nouveau Conseil participatif.
- Désignation des représentants des corps intermédiaire et étudiants au sein des commissions de nomination : les sections proposent les noms et le Décanat demande l'accord des 2 corps concernés au Conseil participatif. Ce procédé est accepté par les étudiants et le corps intermédiaire et pourra continuer par la suite.
- Le Président remercie les membres pour leur travail et leur souhaite de bonnes vacances.

Alan WILLIAMS, Président

*Après la séance, merci de remettre vos corrections manuscrites des règlements à la secrétaire ayant pris le procès-verbal, Lisette MARQUES LAMEIRA ou Gaelle AUGÉ-FREYTAG, (ou lui envoyer par courrier interne)*